

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 118 (1992)
Heft: 9

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La SIA à Computer 92

Lausanne, 28 avril-1^{er} mai

Au stand commun installé en collaboration avec le CRB et la VSS, la SIA informe de ses activités dans le domaine de l'informatique. Outre la remise à jour annuelle des publications consacrées à l'application de l'informatique dans le domaine de la construction, la SIA s'occupe des projets informatiques suivants:

- *CIC (Communication Integrated Construction)* ou l'application intégrale de l'informatique dans la construction. L'étude de ce projet a été confiée à un sous-groupe de la commission informatique. Les premiers résultats seront probablement présentés au cours de cette année.

La CIC comprend plusieurs projets partiels, dont la recommandation SIA 451 «Formats des données pour descriptifs». Cette recommandation a été complétée par les dispositions contenues dans le fascicule «Informations pour les utilisateurs», publié en 1989 par le CRB. Compte tenu des tests à effectuer, les premières solutions devraient être prêtes à être lancées sur le marché en été 1992. L'édition actualisée de la publication «CAN – Informations pour les utilisateurs», qui paraîtra en été 1992, servira de base pour la mise au point de nouveaux programmes d'application destinés à l'établissement de devis. Les programmes servant au traitement du CAN Construction relatif aux installations du bâtiment (parution prévue pour le début de 1993) seront établis sur cette même base. Après une période de transition, les programmes d'application existants seront adaptés aux performances minimales spécifiées dans l'édition 1992 du fascicule «CAN – Informations pour les utilisateurs». Le Cahier technique 2004 pour la recommandation SIA 451 sera complété en conséquence et, intégrant également la documentation SIA D 520, servira aux producteurs de lo-

giciels de guide pour la mise au point de leurs programmes.

- *Informatisation des normes et des recommandations SIA*

En informatisant le traitement de ses normes et de ses recommandations, la SIA répond à une demande réitérée de bon nombre de ses membres. Une première solution a été élaborée, sa concrétisation est en cours.

- *Recommandation SIA 510*

La mise au point de la recommandation 510 permettra d'établir les bases pour un échange de données relatives aux frais de construction. Ce projet est étroitement lié aux travaux entrepris sur ce plan par le Message Development Group 5 du Western European EDIFACT Board. Ce groupe de travail offre à la Suisse d'intéressantes possibilités de collaboration.

- *Contrats et formules SIA*

La SIA est pressée de toutes parts d'adapter ses contrats et ses formules aux exigences du traitement par l'ordinateur. Cette année encore, les fournisseurs de logiciels concernés mettront au point des interfaces utilisateurs nécessaires.

- *Normalisation des contenus des couches*

Dans la pratique, la normalisation des contenus des couches est d'une importance capitale, car seules des normes précises permettront de créer les conditions nécessaires pour un transfert de données efficace.

Nous vous invitons à vous informer plus amplement de nos projets informatiques à Computer 92 (stand 1838, halle 18). N'hésitez pas à vous adresser à nous pour discuter les problèmes liés à l'application de l'informatique et pour étudier des solutions adéquates. Nous serons heureux de vous accueillir au stand commun de la SIA, du CRB et de la VSS.

Informatique – Format des données

18

Cahier technique 2004

pour la recommandation SIA 451

En 1989, la SIA a publié la recommandation 451, qui définit le format dans lequel les données provenant de descriptifs doivent être élaborées en vue d'un transfert efficace. Elle sert de base pour la mise au point et l'introduction des programmes d'interface destinés à l'établissement de devis (concepteur) et aux calculs (entrepreneur). Les résultats des analyses correspondantes ont été réunis dans un document complémentaire publié sous forme de cahier technique.

La contribution des fournisseurs de logiciels

Afin de pouvoir réaliser le plus vite possible la liaison des données basée sur les programmes d'application utilisés aujourd'hui dans le domaine de la construction, les fournisseurs de logiciels ont proposé une solution correspondant spécialement à leurs plans d'action internes et s'appuyant sur la publication «CAN – Informations pour les utilisateurs 1989». Les documents suivants sont nécessaires pour la mise au point de l'interface:

- la recommandation SIA 451;
- le cahier technique 2004 pour la recommandation SIA 451;
- le fascicule 1004F/89 «CAN – Informations pour les utilisateurs».

Réalisation et introduction

La réalisation de la liaison des données est donc en bon chemin. Le déroulement du test a été défini, les programmes de test et les procès-verbaux correspondants sont en préparation. Tous les fournisseurs qui offrent des programmes testés pour l'établissement de devis ont déjà reçu les documents nécessaires pour la mise au point des programmes d'interface. Les premiers programmes testés seront probablement disponibles dès l'été 1992.

SA de la Maison SIA

Aimeriez-vous devenir actionnaire?

Après avoir acquis un lot d'actions, la SA de la Maison SIA est à même de céder un nombre limité d'actions au porteur (actions privilégiées) de la société aux membres de la SIA.

Le prix d'une action, d'un montant nominal de FR. 1000.—, est de FR. 3160.— (état avril 1992), avec un supplément de FR. 20.— par mois à partir de mai 1992. La valeur fiscale 1992 est de FR. 3250.—.

Les membres de la SIA intéressés à acquérir des actions sont priés de s'adresser au secrétariat de la SA de la Maison SIA, Genferstrasse 6, 8027 Zurich, tél. 01/201 76 86.

*Le conseil d'administration
de la SA de la Maison SIA*

Section genevoise

Assemblée générale: concertation et engagement

La section genevoise de la Société des ingénieurs et architectes (SIA) a tenu jeudi soir sa 147^e assemblée générale ordinaire. Au menu: rapport du président sur l'exercice 1991, vérification et approbation des comptes. En toile de fond: deux exposés, l'un sur la déréglementation, l'autre sur les travaux de la SIA en matière de normes européennes (sur lesquels *Entreprise romande* reviendra dans son édition spéciale «Bâtiment et immobilier» du 22 mai).

Le président Ettore Conti a annoncé que l'effectif des membres s'élevait à 789 au 31 décembre 1991, soit une augmentation de 12 personnes par rapport à 1990; 49% d'architectes, 31% d'ingénieurs civils et 20% d'ingénieurs mécaniciens, physiciens, électriciens, géomètres et autres composent la SIA. Cette dernière entretient des contacts avec les groupes des architectes, avec la commission des concours, avec l'Interassar, avec d'autres sections suisses, de même qu'avec des membres de l'Association suisse des entreprises générales (ASEG). «La communication existe, la concertation devra encore être améliorée», commente M. Conti.

Activités du comité

La SIA a insisté, lors d'une audition devant la commission des travaux du Grand Conseil, pour que le projet de traversée de la rade fasse l'objet d'un concours ouvert. La première distinction SIA sur le thème «Aménagement urbanistique contemporain» sera remise lors de l'assemblée générale de 1993. D'autre part, une table ronde a été organisée en février 1992 sur le thème «Défi européen pour nos professions». Un débat qui a débouché sur la prise de conscience du double défi de la fin de ce siècle: nouvelle répartition des responsabilités entre les mandataires et les entreprises; concurrence entre les mandataires SIA et les mandataires étrangers.

Prise de position publique

Comme cela avait été admis lors de la dernière assemblée générale, le comité de la SIA a utilisé pour la première fois un nouvel instrument en prenant position publiquement — à l'unanimité — en faveur de l'extension des bâtiments de l'aéroport. M. Conti a tenu encore à préciser la nature des relations que la SIA entretient avec les entreprises générales. «Il n'y a pas de contentieux entre la SIA et les entreprises générales. Si divergence il y a, elle est interne et uniquement sur le plan publicitaire!» relève-t-il. Car la plupart des entreprises générales utilisent les normes SIA et sont dirigées par des membres SIA. De plus, les réalisations d'entreprises générales sont l'œuvre commune d'architectes et d'ingénieurs SIA.

Nous devons ce compte rendu à l'amabilité de nos confrères de l'hebdomadaire Entreprise romande, où il a paru le 12 mars dernier. Nous les en remercions sincèrement.

Rédaction

SVIA

Assemblée générale ordinaire, Savigny, 27 mars 1992

Le président sortant, M. Charles Weinmann, ouvre la 118^e assemblée générale de la SVIA et, après adoption du procès-verbal de l'assemblée du 22 mars 1991, lit son rapport, renvoyant pour l'essentiel à l'avant-propos rédigé par lui-même dans le rapport d'activité 1991. Concernant un passage dudit rapport, signalons l'intervention de deux architectes (MM. J. Kyburz et R. Lüscher) qui, au nom de leurs collègues indépendants, demandent qu'à la fin du passage «... la SIA n'est pas une société corporatiste pour la défense des intérêts de quelques-uns de ses membres. [...] Elle ne défendra donc pas, par exemple, les intérêts des architectes et mandataires indépendants contre ceux des entreprises intégrales», soit ajoutée la formule «et inversement». Tout en rappelant à la fois l'importance d'une telle position pour la crédibilité de la SIA et la nécessité pour cette dernière d'œuvrer à une meilleure promotion des professions qu'elle représente sans recourir à la publicité, le président accepte volontiers que l'ajout proposé soit porté au procès-verbal.

Les élections statutaires voient les trois membres sortants du comité, soit MM. Blaise Junod, René Oguey et son président depuis deux ans, Charles Weinmann remplacés par M^{me} Michaela Dembowska et MM. Mario Bevilacqua et Michel Joye, élus à l'unanimité. M. Roland Michaud est élu, également à l'unanimité, à la présidence en remplacement de M. Weinmann. Le nouveau président adresse ses remerciements aux membres sortants du comité et présente brièvement son point de vue sur la situation conjoncturelle et politique que les bureaux indépendants doivent aujourd'hui affronter. Pour y faire face, c'est la qualité de leurs prestations qui doit faire reconnaître et distinguer ces indépendants, de même que la loyauté et la solidarité entre membres SIA doivent être pratiquées comme un code d'honneur. En ce qui concerne l'Europe, et plus particulièrement à un

espace qui est avant tout économique, le nouvel élu oppose les idéaux scientifiques, artistiques et éthiques qu'il revient au comité de la SVIA de défendre.

Après les points de l'ordre du jour consacrés au rapport de gestion et à l'examen de trois candidatures, c'est au tour de M. C. Reinhart, secrétaire général de la SIA, de présenter les activités et les projets d'UNITAS (et de renvoyer à ce propos à l'éditorial de /AS 6/92), ainsi que les travaux entrepris par la SIA face à l'Europe. En guise de conclusion générale, M. Reinhart propose une image des réunions de foules qui, en 1989, ont abouti à l'effondrement du Mur entre les deux Allemagnes, pour illustrer une évolution que la SIA doit elle-même viser: «Il faut que les murs tombent autour de nos professions.»

Sous «Divers», mentionnons les interventions de M. R. Corbat, qui soulève le problème de la trop courte validité des permis de construire (un an) en regard de la longueur des procédures réglementaires (baux à résilier, par exemple) qui les précèdent souvent, et de M. J.-P. Jaccoud, qui en appelle à un soutien renforcé, à la fois de la part des maîtres d'ouvrage publics et, surtout, des entrepreneurs, face au très important processus de normalisation aujourd'hui en cours; enfin, M. R. Pfister s'interroge sur les critères auxquels doivent satisfaire les bureaux toujours plus nombreux à se constituer en SA, pour figurer dans la liste SIA des bureaux d'ingénieurs ou d'architectes indépendants.

A l'issue de l'assemblée statutaire, le conseiller d'Etat Daniel Schmutz, nouveau chef du Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports, eut, selon ses propres termes, le «redoutable honneur» de s'exprimer sur les perspectives d'évolution en matière de travaux publics et notamment sur les principales tâches attendant son département pour les dix à quinze prochaines années. Les deux gros problèmes qui devront être empoignés concernent, d'une part, les transports (liaison du canton au réseau ferroviaire à grande vitesse, tourisme 2000 et Rail 2000, desserte par les transports publics de La Côte et de

l'agglomération genevoise étendue et, bien sûr, de l'agglomération lausannoise), d'autre part, la planification de la gestion des déchets (répartition des tâches et des charges entre les communes et le canton, participation éventuelle du secteur privé). L'orateur a ensuite tenu à relativiser le pouvoir de l'Etat, pris isolément, de redresser la tendance conjoncturelle, en rappelant que sur des investissements se montant à 4 milliards de francs, 3 émanaient du secteur privé, et que sur le milliard restant, seuls 228 millions étaient dépensés par le canton lui-même, le reste l'étant par les com-

munes ou la Confédération. Ainsi, face au tassement conjoncturel, tout comme aux règles du jeu qui ne sauraient plus être remises en question en ce qui concerne les problèmes environnementaux et les études qu'ils imposent, M. Schmutz a fait appel au professionnalisme et à la bonne volonté de tous les interlocuteurs concernés, qu'il s'agisse des serveurs de l'Etat ou de ses partenaires à la construction et à l'aménagement, et il souhaite voir se renforcer l'écoute mutuelle et des relations de qualité en amont des problèmes à traiter.

Maison SIA, à Zurich: montage de la verrière du patio construit sur le toit en 1991

